REFORME DE LA MEDECINE LEGALE

15 janvier 2011

COÛT D'UNE STRUCTURE

→ Coût du personnel (coût 2009):

•1 ETP de médecin : 106 329€

•1 ETP d'IDE (infirmière diplômée d'état) : 47 168€

•1 ETP de secrétariat : 42 918€

•1 ETP d'agent d'amphithéâtre : 32 449€

•1 ETP autre personnel¹: 48 315€ (calcul basé sur 1 mi-temps de cadre infirmier (28 885€) + 1 mi- temps d'aide soignant (19 430€))

→ Charges de structures :

Le montant représente 20% des charges de personnel. Elles correspondent au fonctionnement de la structure (cela recouvre les dépenses à caractère médical (hors personnel), hôtelier, général, administratif (fournitures, consommables, fluides...) ainsi que les amortissements des locaux et des équipements.

→ Coefficient géographique appliqué aux Structures implantées dans les DOM :

Structures de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane : +20% de coefficient géographique.

Structure de la Réunion : +30% de coefficient géographique.

_

¹ Choix du personnel selon les besoins de la structure.